

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 06 décembre 2016

Convocation du 25/11/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 08/12/2016.

L'an deux mil seize, le six décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Christophe GAINON, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Nicolas DAVIAUD, Armelle PONCET, Loïc LAFOURCADE, Mireille FOURMOND.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER.

Bon pour pouvoir :

DCM 2016-73

Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement- mise en place de périmètres de protection autour du captage de La Fontaine situé à Allonnes- communes concernées : Allonnes, Brain-sur-Allonnes, La Breille-Les-Pins, Neuillé et Vernantes.

Monsieur le Maire rapporte :

La communauté d'agglomération Saumur Loire développement a sollicitée la mise en place de périmètres de protection autour du captage de la fontaine situé à Allonnes.

Cette procédure est soumise à l'ouverture simultanée des enquêtes administratives suivantes :

- enquête publique en vue de déclarer d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau et les périmètres de protection (code de la santé publique),
- enquête publique en vue d'autoriser le prélèvement d'eau (code de l'environnement),
- enquête parcellaire en vue d'identifier les propriétaires des terrains grevés par les servitudes afférentes aux périmètres de protection (code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Mme Brigitte CHALOPIN, juriste, a été désignée comme commissaire enquêteur, Mr André RIFAULT, administrateur honoraire des finances publiques, étant son suppléant.

Par arrêté de Madame la Préfète DIDD-BPEF-2016 N° 463 du 21 septembre 2016 portant ouverture de ces enquêtes se qui se sont déroulées du lundi 24 octobre au lundi 28 novembre 2016 inclus en mairie d'Allonnes, siège des enquêtes, en mairies de Brain-sue-Allonnes, La Breille-Les-Pins, Neuillé et Vernantes et au siège de la communauté d'agglomération de Saumur Loire développement.

Après avoir entendu Mr le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

EMET à l'unanimité des membres présents, un avis favorable sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau des enquêtes concernant la protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine de la Fontaine à Allonnes.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 08/12/2016
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 08/12/2016
Et de la publication, le 08/12/2016

